



**ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE**  
**CAMPAGNE ABC 2024**

**IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET**

	<b>STRUCTURE</b>
<b>NOM</b>	Commune de Le Pin
<b>ADRESSE DU SIÈGE</b>	Mairie
<b>CODE POSTAL</b>	30330
<b>COMMUNE</b>	Le Pin
<b>N°SIRET DE LA COMMUNE</b>	21300196900012
	<b>REPRÉSENTANT LÉGAL</b>
<b>NOM ET PRÉNOM</b>	Patrick Palisse
<b>FONCTION</b>	Maire
<b>TÉLÉPHONE</b>	04 66 82 01 79
<b>COURRIEL</b>	maire-le-pin2@wanadoo.fr
	<b>RESPONSABLE DU PROJET</b>
<b>NOM ET PRÉNOM</b>	Anne Lupiac
<b>FONCTION</b>	Conseillère municipale
<b>TÉLÉPHONE</b>	06 13 66 57 95
<b>COURRIEL</b>	anne.lupiac@gmail.com

**IDENTIFICATION DU PROJET**

	<b>PROJET</b>
<b>TITRE</b>	<b>Atlas de la Biodiversité Communale de LE PIN</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Au cœur du bassin versant de la Tave, dans le Gard, la commune de Le Pin (480 habitants) abrite un patrimoine naturel et paysager remarquable et encore trop peu connu à ce jour.</p> <p>L'équipe municipale en place depuis mai 2020, soucieuse de prendre en compte la préservation de ce patrimoine naturel, a notamment créé une commission "ABC" en 2024, suite au lancement d'un projet rural porté par la commune et accompagné par deux volontaires du service civique. Cette commission composée d'élus et d'habitants, est présidée par Anne Lupiac, conseillère municipale et se réunit tous les mois. Elle a permis de fixer les objectifs de l'ABC et de monter le dossier de candidature. Par ailleurs, en prévision de modifications de son PLU, la commune de Le Pin souhaite connaître la biodiversité de son territoire et la faire connaître à ses habitants afin d'intégrer les enjeux environnementaux dans sa politique locale.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<b>Les principaux objectifs sont les suivants</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Capitaliser des connaissances pour mieux connaître le patrimoine naturel du territoire</b> (biodiversité ordinaire, exceptionnelle, espèces invasives...) par la réalisation d'inventaires normés, d'une part, et participatifs, d'autre part.</li> <li>● Mettre en place des <b>actions concrètes et participatives de sensibilisation</b> à la biodiversité, avec le soutien des différents partenaires, structures naturalistes, d'éducation à l'environnement, école du village, associations et acteurs économiques locaux.</li> <li>● Favoriser la compréhension, <b>l'appropriation et le partage des enjeux</b> de préservation de la biodiversité par l'ensemble de la population : les élus, les habitants (adultes et enfants, habitants historiques et nouveaux arrivants), les touristes, les randonneurs (pédestres et cyclistes), ainsi que les associations de chasseurs et de pêcheurs.</li> <li>● Identifier et synthétiser ces enjeux afin de constituer un plan d'actions et des outils d'aide à la décision (rapports, cartes, etc.) facilitant leur intégration dans les projets d'aménagement et de planification.</li> <li>● Définir une stratégie concertée en vue de candidater à la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature ».</li> <li>● Inspirer et essaimer sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.</li> </ul>
<b>DURÉE DE MISE EN OEUVRE</b>	36 mois (du 01/09/2025 au 01/06/2028)
<b>COÛT COMPLET PRÉVISIONNEL</b>	68 819 € HT
<b>MONTANT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES (HORS DEROGATION)</b>	55 154.95 € HT
<b>AIDE DEMANDÉE</b>	55 055.20 € soit 80 % des dépenses totales
<b>ACTEURS RESPONSABLES DU PROJET</b>	Commune de Le Pin
<b>AUTRE(S) CORRESPONDANT(S) AU SEIN DE LA STRUCTURE</b>	Patrick Douchy, conseiller municipal
<b>AUTRE(S) PARTENAIRE(S)</b>	

# Sommaire

<b>1. CADRAGE</b>	<b>5</b>
1.1 Contexte et enjeux	5
1.1.1 Le Territoire	5
1.1.1.1 Présentation générale	5
1.1.1.2 Contexte géologique	8
1.1.1.3 L'occupation du sol	10
1.1.2 Les enjeux écologiques déjà identifiés par les institutions	13
1.1.3 Les enjeux écologiques identifiés par le groupe de travail pour l'ABC	14
1.1.3.1 Enjeux sur les cours d'eau et les milieux humides	14
1.1.3.2 Enjeux ornithologiques	16
1.1.3.3 Enjeux dans les forêts	17
1.1.3.4 Enjeux concernant les garrigues et les friches	18
1.2 Le cadre et les objectifs du projet	19
1.2.1 Les engagements de la commune en faveur de la biodiversité	19
1.2.2 La création de la Commission ABC	21
1.2.3 Les objectifs du projet	21
1.2.4 Ensemble des acteurs impliqués dans la réalisation	22
1.2.5 Bénéficiaires du programme	24
1.3 Description du projet	24
1.3.1 La méthode proposée	24
1.3.2 Les axes thématiques retenus	24
1.3.3 Les actions envisagées en fonction des grands axes thématiques	25
1.3.4 - Restitution du projet et communication au sein de la commune (volet E)	27
1.3.5 Résultats et livrables (volet E)	28
<b>2. Jalons, étapes, calendrier et résultats attendus</b>	<b>29</b>
<b>3. Perspectives de l'action (volets F et G)</b>	<b>30</b>
3.1 Perspectives générales	30
3.2 Perspectives en matière d'intégration des résultats de l'ABC dans les documents d'urbanisme	30
<b>4. Gouvernance</b>	<b>32</b>
<b>5. Répartition des rôles entre les différents acteurs du projet</b>	<b>34</b>
<b>6. Résumé publiable du projet</b>	<b>35</b>
<b>7. Productions finales attendues en fin de projet</b>	<b>35</b>
7.1 Productions obligatoires :	35
7.2 Productions complémentaires proposées	35

**Je souhaite que mon projet d'ABC s'inscrive dans l'expérimentation sur la « transformation des relations entre humains et non-humains ».**

(A ne cocher que si vous souhaitez que votre projet s'inscrive dans cette démarche optionnelle et volontaire. Pour plus de détails sur cette démarche, voir le cahier d'accompagnement et l'annexe 13 du cahier d'accompagnement).

Liste des figures	Page
Figure 1 : Localisation de Le Pin par rapport au Gard Rhodanien et grandes villes proches (montage cartographie à partir d'une carte issue du site de l'Agglomération, 2025)	6
Figure 2 : Vue aérienne de la commune ( <a href="http://www.mairielepin.net">www.mairielepin.net</a> )	7
Figure 3 : Géologie de la commune de Le Pin (Plan Local d'Urbanisme)	9
Figure 4 : Occupation du sol en 2021 (SiiG, 2021)	11
Figure 5 : Occupation agricole en 2021 (Plan Local d'Urbanisme)	12
Figure 6 : Zonage ENS sur le territoire de Le Pin (Plan Local d'Urbanisme) et photographie de la Tave ( <a href="https://nimes-gard.fr">https://nimes-gard.fr</a> )	14
Figure 7 : Cartographie des enjeux sur les cours d'eau et milieux humides (Plan Local d'Urbanisme)	15
Figure 8 : Photos des cours d'eau et milieux humides (Plan Local d'Urbanisme)	16
Figure 9 : Liste des espèces bénéficiant d'une protection nationale et/ou inscrites en Annexe I de la directive « Oiseaux »	17
Figure 10 : La capitelle de Valespèce( <a href="http://www.mairielepin.net">www.mairielepin.net</a> )	18
Figure 11 : Le chêne du Grand chemin ( <a href="http://www.mairielepin.net">www.mairielepin.net</a> )	18
Figure 12 : Photographies rendant compte de l'enrichissement du territoire	19
Figure 13 : Proposition d'actions par axe thématique	27
Figure 14 : Le périmètre du PNR des Garrigues ( <a href="https://petr-zege-pontdugard.fr/pnr/projet-de-pnr-des-garrigues">https://petr-zege-pontdugard.fr/pnr/projet-de-pnr-des-garrigues</a> )	32

# PROGRAMME DÉTAILLÉ DU PROJET

## 1. CADRAGE

### 1.1 *Contexte et enjeux*

#### 1.1.1 Le Territoire

##### 1.1.1.1 Présentation générale

Le Pin est une petite commune gardoise de 480 habitants, située à une quarantaine de kilomètres au Nord-Est de Nîmes, et à une trentaine de kilomètres au Nord-Ouest d'Avignon, à vol d'oiseaux. D'une superficie de 5,96 km<sup>2</sup>, étagée de 94 m à 261 m d'altitude, en rive droite du Rhône, le territoire communal présente d'importants contrastes en termes de topographie et d'occupation du sol. Le village fait partie des 44 communes qui composent la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien située au Nord-Est du département du Gard, d'une superficie de 632 km<sup>2</sup> et accueillant près de 75 000 habitants (cf. Figure 1).



**Figure 1 : Localisation de Le Pin par rapport au Gard Rhodanien et grandes villes proches (montage cartographie à partir d'une carte issue du site de l'Agglomération, 2025)**

Le territoire de l'Agglomération est organisé autour de quatre grandes unités paysagères, associées aux différents bassins versants : le bassin versant de l'Ardèche, le bassin versant de la Cèze, le bassin versant de la Tave - où se trouve la commune de Le Pin -, ainsi que la vallée de Lirac et Tavel.

À l'échelle de la commune, on constate une topographie variée, de la rive droite de la Tave au Nord, jusqu'aux méandres de la Veyre, en limite Sud. Entre ces deux cours d'eaux, se succèdent :

- Une partie de plaine alluviale, puis des coteaux pentus où alternent landes, bois, vignes et vergers en terrasses çà et là, dans un paysage plutôt fermé.
- Puis s'ouvre le grand plateau viticole. A sa frange Sud- Est, le village historique domine légèrement l'ensemble agricole.
- Vers le Sud, dans un ensemble collinéen au relief animé, la RD5 sillonne pour déboucher sur un vallon sec, parenthèse agricole (en vignes pour l'essentiel) qui s'étire des limites Est à Ouest de la commune.

- En progressant vers le Sud et jusqu'à la Veyre et son cours à la fois encaissé et sinueux, le relief s'accroît au travers d'une succession de plateaux et de combes couvertes par la forêt (percées très localement par quelques parcelles agricoles).



Figure 2 : Vue aérienne de la commune ([www.mairielepin.net](http://www.mairielepin.net))

### 1.1.1.2 Contexte géologique

L'État initial de l'environnement du SCoT (Schéma de COhérence Territoriale) approuvé en décembre 2020, décrit la géologie du territoire :

“D'un point de vue géologique, le territoire du SCOT se situe dans la zone des Garrigues, qui s'étend de la faille des Cévennes à celle de Nîmes. C'est une vaste zone de collines et de plateaux calcaires de faciès urgonien, dont l'altitude moyenne est comprise entre 200 et 300 mètres, alternant avec des bassins marneux ou alluviaux généralement entre 50 et 150 mètres d'altitude. La végétation y est caractéristique, à base de broussailles de chênes kermès, de thym, de romarin, etc. Les garrigues correspondent en fait à une large zone affectée par une série d'ondulations Est-Ouest, peu marquées, liées aux compressions pyrénéo provençales.”

La commune de Le Pin présente plus particulièrement deux types de sols caractérisés de la façon suivante dans le SCoT : la moitié Nord se compose de “Formations variées côtes du Rhône rive Gardoise”, tandis que la moitié Sud comporte des “Calcaires urgoniens des garrigues du Gard”. La Figure 3 ci-dessous fournit plus de précisions quant aux différentes strates géologiques.

Le contexte géologique varié joue un rôle important dans la diversité faunistique et floristique du territoire.

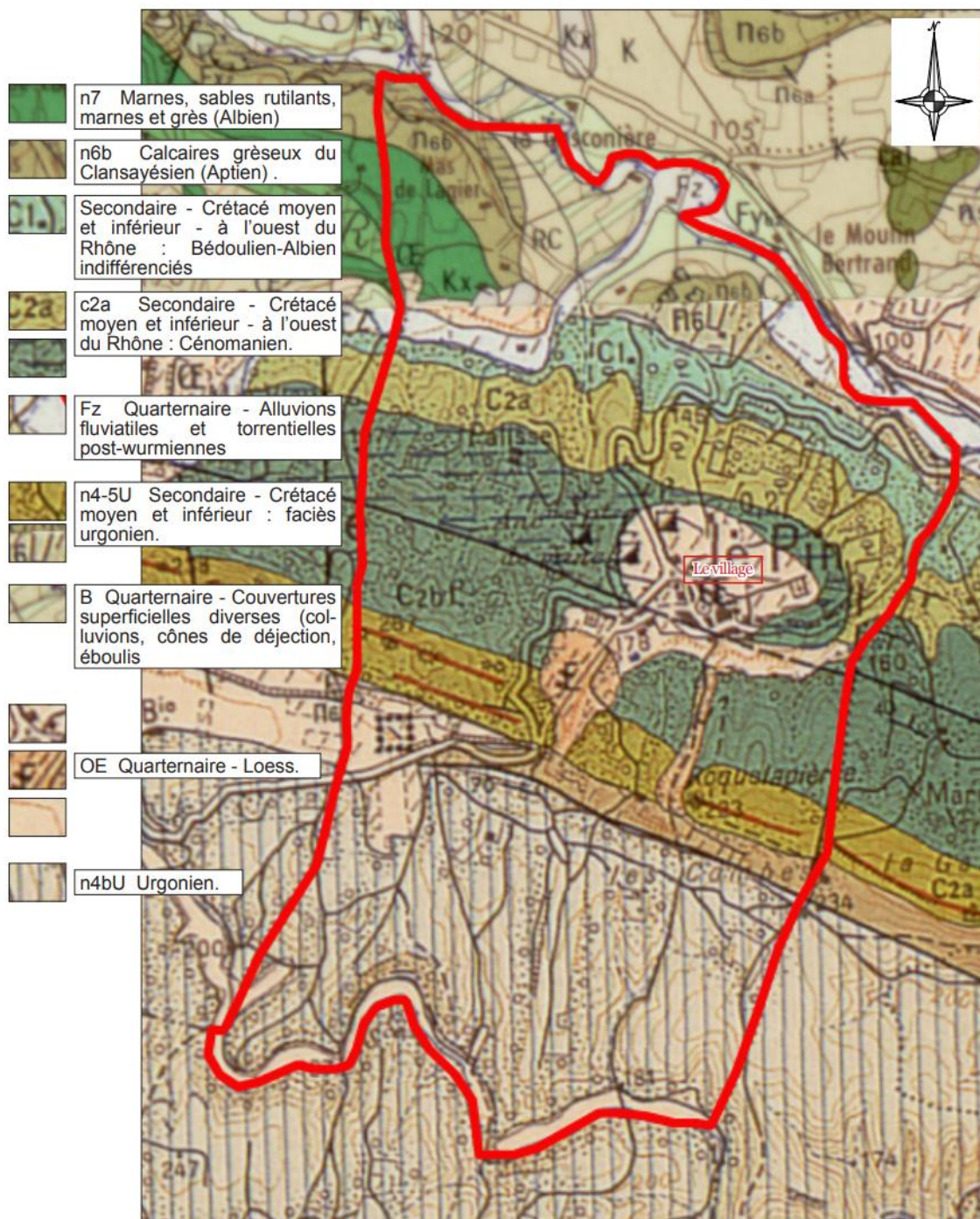


Figure 3 : Géologie de la commune de Le Pin (Plan Local d'Urbanisme)

### 1.1.1.3 L'occupation du sol

La partie bâtie ne représente qu'une faible surface comparée à l'ensemble de la superficie de la commune. L'extension récente du village s'est concentrée en bordure du centre-ville avec la volonté de limiter l'artificialisation des terres, notamment agricoles.

L'agriculture, autrefois principale source d'activité économique du village est devenue très minoritaire et essentiellement viticole dans le courant du XX<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui, seuls 13 agriculteurs interviennent sur le territoire de Le Pin dont 2 résidents.

Les parcelles les plus éloignées ou les plus petites ont été abandonnées en raison de leur faible rentabilité. En découle une redéfinition des contours des terres agricoles dont la superficie a beaucoup diminué au profit de la forêt et de l'enfrichement. La forêt occupe actuellement une grande partie du territoire.

A contrario, le territoire est devenu attractif pour les résidents secondaires et les activités touristiques du fait de ses richesses naturelles et de sa proximité avec de hauts lieux touristiques tels que le Pont du Gard ou la ville historique d'Uzès. A ce jour, on compte 41 résidences secondaires sur la commune et de multiples sentiers de randonnées, dont certains accessibles aux vélos.

Les figures 4 et 5 ci-dessous rendent compte de l'occupation du sol en 2021.

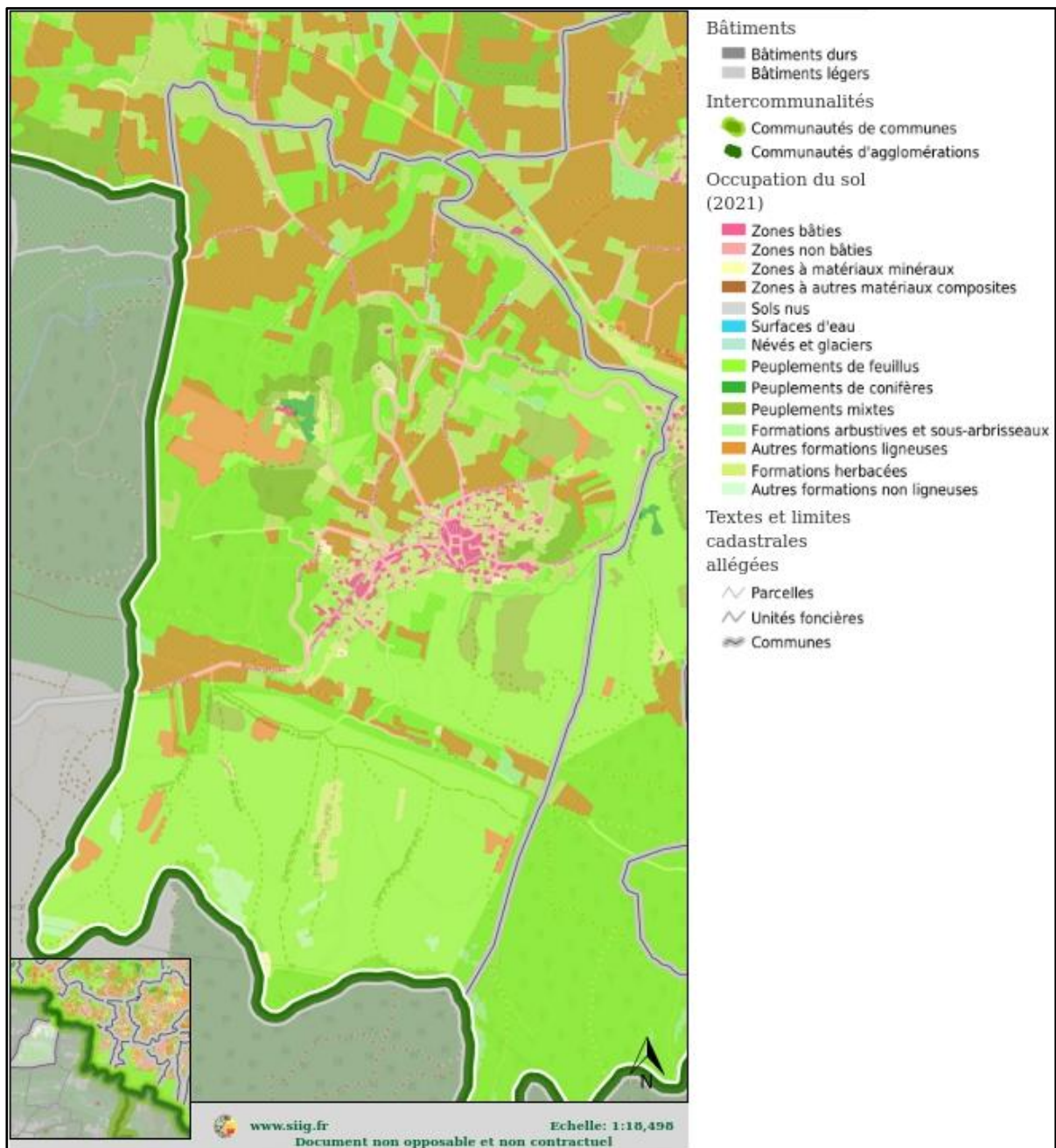


Figure 4 : Occupation du sol en 2021 (SiiG, 2021)

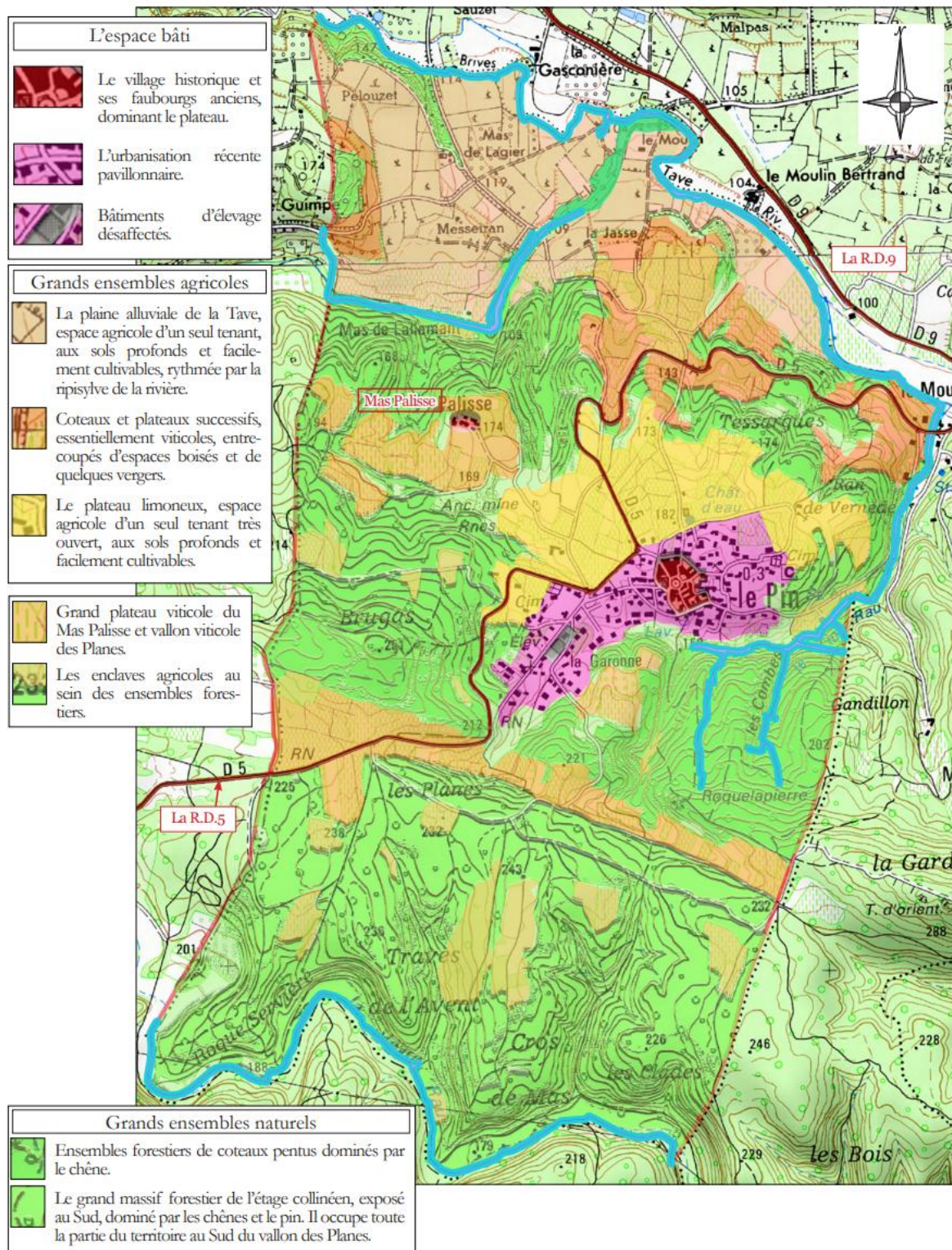


Figure 5 : Occupation agricole en 2021 (Plan Local d'Urbanisme)

### 1.1.2 Les enjeux écologiques déjà identifiés par les institutions

Le territoire présente une diversité remarquable qui accueille deux périmètres d'inventaires des Espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil Départemental du Gard représentés sur la Figure 6 ci-dessous.

- ESPACE NATUREL SENSIBLE “MASSIF BOISÉ DE VALLIGUIERES” : 219,6 ha de la commune sont inclus dans cet ENS. Un tiers sud de la commune (au sud des Planes) se situe dans le périmètre de l’ENS ainsi que le massif boisé qui surplombe le village. La DREAL a décrit les principales caractéristiques et intérêts des milieux naturels relatifs à cet ENS, ainsi que la faune remarquable qu’elle abrite : Hibou Grand-Duc, Circaète Jean-le-Blanc, Busard cendré, Traquet oreillard, Pélobate cultripède, Crapaud calamite, Pélodyte ponctué, Lézard ocellé, Triton palmé, et Rainette méditerranéenne. Il s’agit d’oiseaux, d’amphibiens et de reptiles rares, protégés en France et dans la Communauté Européenne et inscrits sur le livre rouge des espèces menacées en France.
- ESPACE NATUREL SENSIBLE “VALLÉES DE LA TAVE, DE LA VEYRE ET ZONES HUMIDES” (d’intérêt départemental prioritaire) : 52,6 ha de cet ENS sont inclus dans la commune. La DREAL a décrit les principales caractéristiques et intérêts des milieux naturels relatifs à cet ENS, ainsi que la faune remarquable qu’elle abrite : La Tave est bordée par une ripisylve composée d’espèces originaires des régions tempérées (aulnes, frênes, peupliers noirs, saules ... mais aussi par des taillis de chênes verts). Cet espace constitue une enclave biogéographique d’un grand intérêt écologique, composée de zones d’accueil et de refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales parfois rares qui recherchent la fraîcheur et l’humidité, ainsi que de zones de repos pour les oiseaux migrateurs. La Tave abrite notamment la Loutre et le Castor d’Europe, espèces d’intérêt communautaire protégées sur le plan national et inscrites sur le livre rouge des espèces menacées en France. Ce milieu est susceptible d’abriter d’autres espèces rares ou remarquables.



Figure 6 : Zonage ENS sur le territoire de Le Pin (Plan Local d'Urbanisme) et photographie de la Tave (<https://nimes-gard.fr>)

Le territoire se trouve également en zone d'adhésion du Parc régional des Garrigues en cours de création. La commune a délibéré favorablement pour y adhérer.

### 1.1.3 Les enjeux écologiques identifiés par le groupe de travail pour l'ABC

#### 1.1.3.1 Enjeux sur les cours d'eau et les milieux humides

Trois zones humides sont répertoriées à Le Pin (recensées par l'Inventaire des zones humides du département du Gard de 2004). Elles accompagnent la Tave, le Lio et la Veyre. D'autres zones humides de plus petite taille peuvent être non référencées, mais avoir tout autant d'importance. Parmi celles-ci, la commission communale de l'ABC, a identifié le Valat du Mas et le Valat de Valespèce, deux affluents de La Tave.

Les habitats naturels présents le long de la rivière (ripisylve, mares temporaires) accueillent une riche biodiversité floristique et faunistique. La rivière et sa ripisylve jouent également un rôle de corridor écologique pour la faune aquatique et terrestre (oiseaux, chiroptères). Des zones humides sont également identifiées le long de la rivière. Il s'agit de boisements humides

et de milieux plus ouverts tels que des prairies et des roselières, qui accueillent une faune et une flore bien particulières (cf. Figures 7 et 8). La zone est susceptible d'accueillir des espèces rares ou remarquables comme le Castor d'Europe (*Castor fiber*).

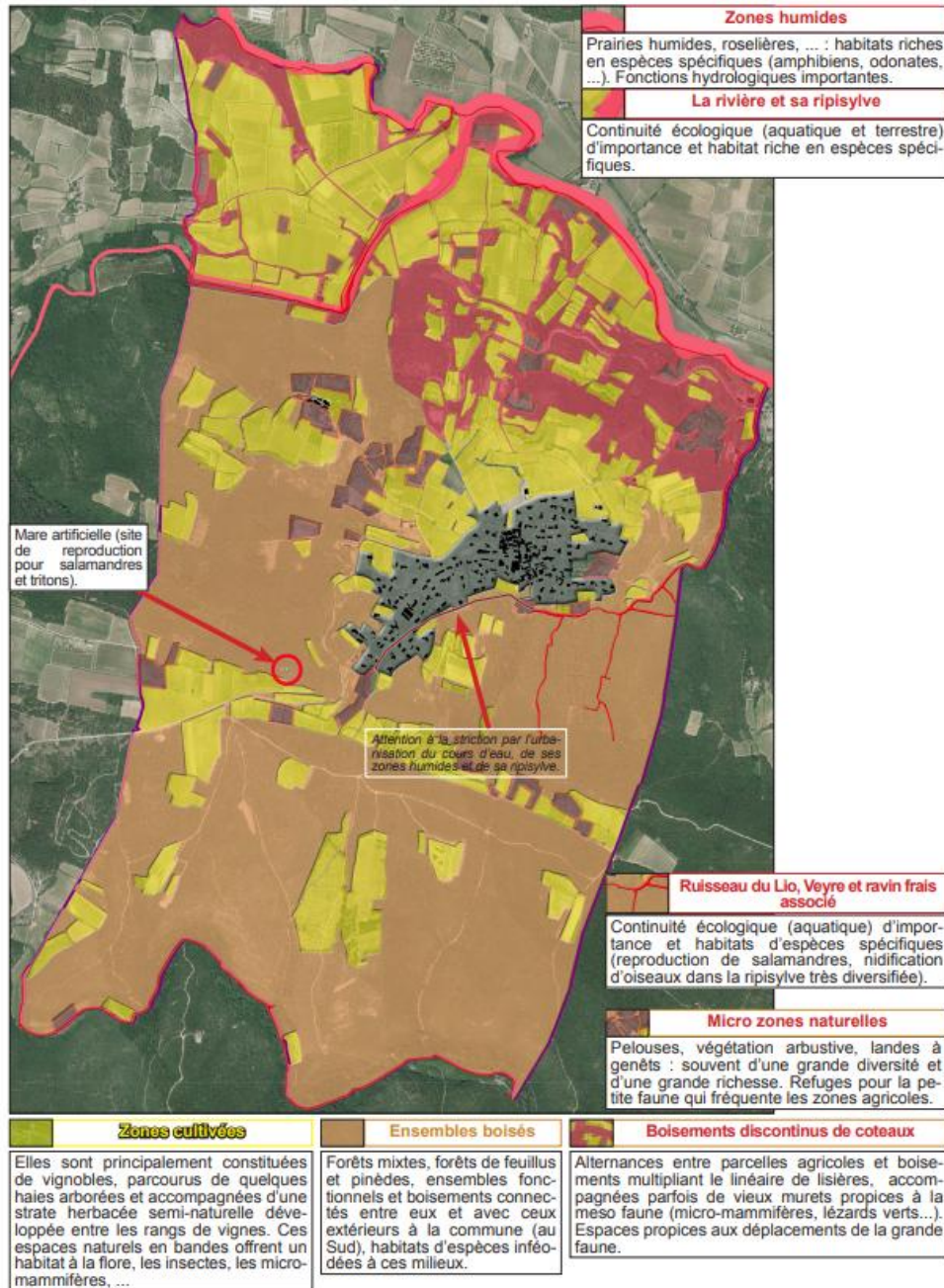


Figure 7 : Cartographie des enjeux sur les cours d'eau et milieux humides (Plan Local d'Urbanisme)



*Le Lio, ruisseau dans son lit encaissé, en fond d'un vallon forestier*



*Une mare artificielle en forêt : nurserie pour amphibiens  
(Salamandres et tritons présents en nombre)*



*La ripisylve de la Tave : large bande boisée qui accompagne ce cours d'eau permanent*

**Figure 8 : Photos des cours d'eau et milieux humides (Plan Local d'Urbanisme)**

### 1.1.3.2 Enjeux ornithologiques

Au total, l'Inventaire national du patrimoine naturel recense 51 espèces d'oiseaux à Le Pin. On peut penser par ailleurs, compte-tenu des biotopes pour partie très similaires, qu'une large partie des espèces d'oiseaux observées sur les communes voisines de Saint-Pons-la-Calm et de Pognadoresse fréquentent aussi Le Pin, ce qui porte le nombre d'espèces constatées dans la commune ou à proximité à 73. Ce chiffre est corroboré par plusieurs observateurs des oiseaux parmi les habitants.

La Figure 9 ci-dessous répertorie les espèces les plus remarquables, celles bénéficiant d'une protection nationale et/ou inscrites en Annexe I de la directive « Oiseaux ».

Nom scientifique	Nom Français	Famille
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Accipitridae
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Apodidae
<i>Motacilla alba</i> ,	Bergeronnette grise	Motacillidae
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge	Saxicolidae
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Sylviidae
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Accipitridae
<i>Milvus migrans</i> )	Milan noir	Accipitridae
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Certhiidae
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Fringillidae
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	Meropidae
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe, Loriot jaune	Oriolidae
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Prunellidae
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Accipitridae
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Accipitridae
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Accipitridae
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Alaudidae
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Emberizidae
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	Emberizidae
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Falconidae
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Fringillidae
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Fringillidae
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Fringillidae
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Hirundinidae
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Motacillidae
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Motacillidae
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Paridae
<i>Petronia petronia</i>	Moineau soulcie	Passeridae
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Picidae
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Saxicolidae
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	Saxicolidae
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	Sylviidae



*Busard cendré (COGard)*



*Pic-vert*



*Bruant proyer Emberiza calandra (COGard  
Christophe Dhéry)*

**Figure 9 : Liste des espèces bénéficiant d'une protection nationale et/ou inscrites en Annexe I de la directive « Oiseaux »**

### 1.1.3.3 Enjeux dans les forêts

Il s'agit pour la plupart de boisements mixtes, alternant forêts de feuillus (chênes) et de conifères (pins) dans des proportions variables selon les massifs. Ils occupent la majorité des versants de collines, notamment au sud du village. Ces boisements contiennent de vieux arbres à cavités qui présentent un intérêt pour une faune spécifique (insectes, chauves-souris). Les boisements ne sont pas totalement « fermés », et conservent ainsi une bonne

perméabilité au déplacement des espèces. Quelques jeunes forêts ou zones boisées arbustives offrent des habitats plus « ouverts » en bordure de certains boisements.

Sur ce milieu, nous identifions les enjeux suivants :

- **Les Chiroptères** peuvent être présents dans les gros arbres et certains bâtiments (Ex. les « capitelles » comme en témoigne la Figure 10). Les observations sont malheureusement peu nombreuses (8 espèces inventoriées, très peu de données).



Figure 10 : La capitelle de Valespèce(www.mairielepin.net)

- **Certains arbres remarquables** ont déjà été identifiés et répertoriés par la commune lors de l'élaboration du PLU en 2016, tels que le Mûrier du Cougnas, le Marronnier de l'Yves, le Chêne du grand chemin, le Chêne du Milet... (cf. Figure 11) soit au total, 13 arbres remarquables. Cette liste mérite certainement d'être étendue et un travail sur la conservation de ces végétaux et leur statut de refuge pour la faune pourrait être mené.



Figure 11 : Le chêne du Grand

chemin (www.mairielepin.net)

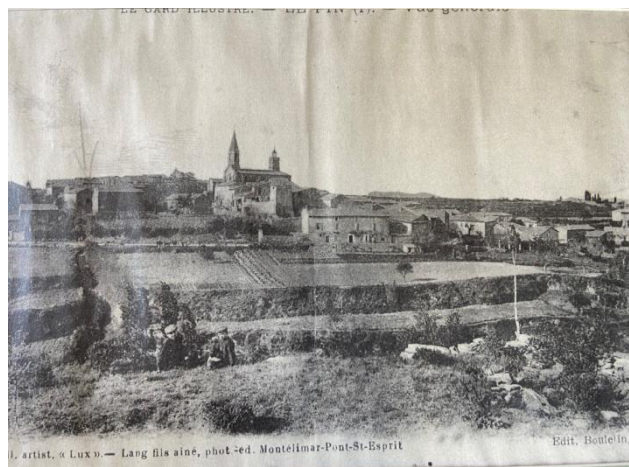
- **Les vieux boisements** constituent un patrimoine mal connu. La commission de travail sur l'ABC a essentiellement identifié la châtaigneraie du Brugas. Une étude plus approfondie de cet espace permettrait d'orienter les recherches d'espèces d'oiseaux et de Chiroptères.

#### 1.1.3.4 Enjeux concernant les garrigues et les friches

La garrigue gardoise est un écosystème méditerranéen caractérisé par une végétation basse, composée principalement d'arbustes, d'arbrisseaux et de plantes aromatiques adaptées aux sols calcaires et secs. Bien qu'au premier abord aride et inhospitalière, elle abrite une biodiversité locale (insectes pollinisateurs, reptiles, oiseaux et mammifères)

Deux problématiques ont été identifiées par le groupe de travail :

- Ces écosystèmes fragiles sont sensibles aux incendies ;
- Sous l'effet de la déprise agricole et de l'abandon des parcelles les plus petites, la superficie des friches s'est considérablement étendue comme en témoignent les photographies ci-dessous (cf. Figure 12), entraînant la fermeture et, à terme, une certaine homogénéité des milieux. Ces friches peuvent cependant présenter un intérêt pour l'avifaune, l'entomofaune ... en particulier lorsqu'elles sont encore dans un système bocager et proches de zones humides.



*Diapositive des années 1950 : le village vu depuis le lieu-dit de Vacaresse    Aujourd'hui : Vacaresse vu depuis le village (photographie personnelle)*

**Figure 12 : Photographies rendant compte de l'enfrichement du territoire**

## **1.2 Le cadre et les objectifs du projet**

### **1.2.1 Les engagements de la commune en faveur de la biodiversité**

Depuis une vingtaine d'années, la commune a multiplié les actions en faveur de la biodiversité, telles que :

- Extinction de l'éclairage public une grande partie de la nuit ;
- Création d'une garenne avec l'école du village et la Fédération de chasse ;
- Vente de produits d'entretien et d'hygiène bio en mairie à prix coûtant afin d'améliorer la qualité de l'eau ;
- Fabrication et installation de nichoirs à oiseaux ;
- Plantations d'arbres (mûriers) qui fournissent abris et nourritures à différentes espèces.

D'autre part, la commune a accueilli de septembre 2023 à mars 2024 Marion Chetaille et Margot Tournade, deux jeunes volontaires en service civique très enthousiastes qui devaient travailler sur le projet rural de la commune en partenariat avec l'association InSite.

Le projet avait pour objectif d'engager des actions en faveur de la préservation de la biodiversité et s'articulait autour de cinq axes thématiques :

- Participer à l'ouverture des milieux faunistiques ;

- Participer à la reconstruction d'un écosystème dans les vignes et les vergers par la mise en place d'actions en faveur des auxiliaires de cultures ;
- Aménager des cours d'eau en faveur de la biodiversité ;
- Créer des abreuvoirs pour les animaux sauvages ;
- Impliquer les agriculteurs, l'école du village et les habitants.

Au cours des 6 mois de mission, elles sont parvenues à mettre en place les actions suivantes :

- Structuration d'un réseau d'acteurs pouvant accompagner les agriculteurs dans la réalisation d'actions en faveur de la biodiversité dans les vignes et vergers ;
- Création de mares artificielles ;
- Cartographie des parcelles pouvant être allouées au pastoralisme et recherche d'éleveurs prêts à venir faire pâturer leurs troupeaux sur la commune ;
- Semis de fleurs favorables à la multiplication des insectes pollinisateurs ;
- Réalisation d'une étude prospective sur l'aménagement des cours d'eau en lien avec les enjeux associés (rencontre avec ABCèze, Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône, pour échanger sur les problématiques de sécheresse et de qualité de l'eau) ;
- Mise en relation d'apiculteurs volontaires, élus et associations pour définir le cadre du projet de rucher communal pédagogique ;
- Création et animation d'ateliers avec l'école du village ;
- Mise en relation de l'école avec le CPIE du Gard pour le lancement d'un projet d'Aire Terrestre Éducative (financé dans le cadre du LIFE Terra Musiva) qui permet aux enfants de devenir gestionnaires d'un espace naturel ;
- Animation d'ateliers et réunions auprès des habitants : Fresques du Climat, fabrication de nichoirs à mésanges et gîtes à chauves-souris, bilan de mi-parcours et présentation du dispositif d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Enfin, l'école de Le Pin entretient des relations étroites et fructueuses avec la municipalité, illustrées par divers projets collaboratifs.

En partenariat avec la mairie, l'école a par exemple lancé le projet de création d'une garenne pédagogique. Cet espace dédié à l'observation de la faune locale permet aux élèves d'observer et d'étudier les animaux dans leur habitat naturel.

Par ailleurs, l'école est en train de monter un projet d'Aire Terrestre Éducative, en collaboration avec la mairie et sous la supervision du CPIE du Gard. Financé via un fonds européen (LIFE Terra Musiva) et porté par l'Office français de la biodiversité, ce projet propose à des élèves d'une ou plusieurs classe(s) de devenir gestionnaires d'un site naturel de petite taille (friche, zone humide, forêt, rivière, etc.). L'objectif est notamment de développer l'éco-citoyenneté des plus jeunes à travers une approche participative de gestion d'un bien commun et de favoriser l'implication des élèves dans la préservation des milieux et de la culture locale.

Grâce à ces initiatives et à son engagement continu pour l'éducation au développement durable, l'école de Le Pin a obtenu la labellisation E3D (École en Démarche de Développement Durable).

### 1.2.2 La création de la Commission ABC

Dans le cadre de leur mission de service civique, Marion et Margot ont proposé de lancer un Atlas de la biodiversité communale après s'être renseignées auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et de communes proches ayant déjà mis en place la même démarche (Cros, Mialet, Congénies). Une commission, composée d'élus et habitants du village, a alors été créée. Elle est présidée par Anne Lupiac, conseillère municipale, qui anime et coordonne le montage du projet.

Depuis mars 2024, la commission a rencontré les partenaires pouvant accompagner la commune et s'est réunie tous les mois pour définir les orientations du projet et rédiger le dossier de candidature.

Par la suite, la commission continuera de se réunir régulièrement afin de coordonner l'ensemble des activités durant toute la durée de l'ABC et au-delà afin de mettre en place le programme d'actions issu des résultats d'inventaires. Elle pourra s'appuyer sur un nouveau volontaire en service civique puisqu'une demande a été effectuée auprès de l'association Insite.

Afin d'anticiper le démarrage de l'ABC, quelques habitants volontaires ont déjà téléchargé l'application ObsIdentify, un outil qui permet à quiconque de collecter des données sur la faune et la flore locales. L'objectif étant de pouvoir bien maîtriser son utilisation pour ensuite former les habitants qui souhaiteront contribuer aux inventaires participatifs.

### 1.2.3 Les objectifs du projet

La commune de Le Pin a l'ambition de poursuivre cette dynamique et d'élargir le champ de ses actions en les ajustant aux enjeux de son territoire, par une connaissance approfondie et partagée des différents types de milieux qui le composent.

A travers ce projet, le groupe de travail s'est fixé les objectifs généraux suivants :

- **Capitaliser des connaissances pour mieux connaître** le patrimoine naturel du territoire (biodiversité ordinaire, exceptionnelle, espèces invasives...) par la réalisation d'inventaires normés, d'une part, et participatifs, d'autre part.
- Mettre en place des **actions concrètes et participatives de sensibilisation** à la biodiversité, avec le soutien de nos différents partenaires, structures naturalistes,

d'éducation à l'environnement, école du village, associations et acteurs économiques locaux. : commission municipale sur l'environnement, associations de chasse, CPIE du Gard, CEN Occitanie

- Favoriser la compréhension, **l'appropriation et le partage des enjeux** de préservation de la biodiversité par l'ensemble de la population : les élus, les habitants (adultes et enfants, habitants historiques et nouveaux arrivants), les touristes, les randonneurs (pédestres et cyclistes), ainsi que les associations de chasseurs et de pêcheurs.
- Identifier et synthétiser ces enjeux afin de constituer un plan d'actions et des outils d'aide à la décision (rapports, cartes, etc.) facilitant leur intégration dans les projets d'aménagement et de planification. Constituer un outil **d'aide à la décision** et un **plan d'action** en faveur de la biodiversité.
- Définir une stratégie concertée en vue de candidater à la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature ».
- Inspirer et essaimer sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Son ambition est également de décliner des objectifs spécifiques qui répondent aux enjeux déjà identifiés:

- **Connaître et préserver les milieux aquatiques de la Tave et de ses affluents** dans un contexte de changement climatique, sensibiliser la population et les riverains à la présence d'espèces protégées et/ou sensibles ;
- **Répertorier et préserver les vieilles forêts** (Ex. châtaigneraie du Brugas) ainsi que **les arbres remarquables** ;
- **Connaître et préserver la biodiversité nocturne en lien avec l'extinction de l'éclairage** ;
- Poursuivre la réflexion sur la gestion des zones de déprise agricole (friches) comme espaces favorables à la biodiversité, via l'étude des perspectives pastorales sur le territoire ;
- **Sensibiliser la population aux services écosystémiques rendus par la biodiversité** en lien avec l'activité agricole du territoire.

Enfin, le groupe de travail a d'ores-et-déjà défini quelques actions qui pourraient succéder à l'ABC :

- **Mieux intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans la révision du PLU;**
- Intégrer les connaissances acquises grâce à l'ABC dans la future charte du Parc Régional des Garrigues

- Fournir des outils pour **développer un tourisme vert éco-responsable** ;
- Développer un outil qui permette de centraliser et mutualiser les connaissances acquises ;
- Tenir compte des enjeux identifiés grâce à l'ABC dans la mise en œuvre des affaires courantes de la commune.

### 1.2.4 Ensemble des acteurs impliqués dans la réalisation

#### Présentation des principaux prestataires



**Le CEN Occitanie, Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie**, est une association à but non lucratif née en 2020 de la fusion des anciens CENs de Midi-Pyrénées, de Languedoc-Roussillon et de Lozère. Elle agit pour la protection concertée, la gestion et la mise en valeur de patrimoines communs constitutifs de la biodiversité de la région. Ses missions s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques de conservation de la biodiversité via un agrément délivré par l'État et la Région au titre de l'article L.414-11 du Code de l'Environnement.



**Le COGard, Centre Ornithologique du Gard** est une association de type loi 1901 qui a pour objet l'étude, la protection et la sensibilisation du public à la faune et flore du Gard et des régions adjacentes. Créée en 1980, par quelques passionnés d'oiseaux, elle a élargi son domaine de compétences. Elle est membre d'OCNat (Union des associations naturalistes d'Occitanie). Le CoGard compte 250 adhérents environ et plus de 10 salarié(e)s permanent(e)s. Enfin, le COGard a participé et contribué à plusieurs ABC. Les salarié(e)s ont donc l'expérience des différentes actions à mener dans l'ABC, ainsi que des erreurs à ne pas commettre ou inversement des facteurs de réussite et succès.



**La Maison de la Nature et de l'Environnement - Réseau d'Education à la Nature et à l'Environnement (MNE-RENE30)** labellisé **CPIE du Gard** est une association loi 1901, à but non lucratif et à gouvernance démocratique, dont l'objet est de promouvoir et développer l'EEDD et d'accompagner l'ensemble des porteurs de projets dans la transition écologique des territoires.



**InSite** est une association loi 1901, fondée en 2019 dans le Gers qui a pour but de participer au développement local des mondes ruraux, en accompagnant les acteurs du territoire et en proposant l'accueil de jeunes volontaires en Service Civique pour une durée de 6 mois. Ces volontaires vivent pendant la durée de leur mission dans la commune d'accueil, et se mettent au service des dynamiques locales pour répondre aux besoins identifiés lors du diagnostic commun.



**Gard Nature** est une association qui réunit des passionnés de nature qui organisent des sorties de prospection naturaliste et des animations, ouvertes à tous, permettant d'alimenter l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Gard et désireux de partager et faire découvrir la faune et la flore locale. L'association publie régulièrement divers ouvrages ou documents naturalistes (ex : synthèses naturalistes sur une commune limitrophe, La Capelle).

D'autres structures et acteurs locaux seront associés, notamment l'école du village, les sociétés communales de chasse et de pêche, la Chambre d'Agriculture du Gard, ainsi que le syndicat mixte de rivières ABCèze. Ils seront sollicités de façon ponctuelle à participer au comité de pilotage et aux groupes de travail thématiques qui les concernent spécifiquement. Par ailleurs, à l'occasion d'animations organisées dans le cadre d'évènements populaires, le Comité des fêtes et les commerçants (notamment le bistrot du village) pourront être mobilisés. Enfin, certains habitants déjà impliqués dans des actions communales de découvertes du patrimoine historique et biologique du territoire pourraient être mobilisés ponctuellement. Par leurs témoignages et le partage de photos d'archives, ils joueront un rôle clé dans la compréhension de l'évolution de la biodiversité depuis une centaine d'années, notamment liée aux activités humaines qui ont elles-mêmes changé au fil des décennies.

### 1.2.5 Bénéficiaires du programme

Les bénéficiaires de ce projet d'ABC sont multiples :

- Élus de la municipalité, agents municipaux
- Acteurs socio-économiques du territoire : agriculteurs, commerçants, associations, chasseurs, pêcheurs, professionnels du tourisme
- Grand public : habitants, scolaires (école primaire)
- Les communes voisines et l'agglomération du Gard rhodanien qui pourront s'inspirer de la démarche entreprise par la commune.

## 1.3 Description du projet

### 1.3.1 La méthode proposée

Lors des réunions préparatoires, le collectif d'élus, d'habitants et de prestataires a identifié quatre grandes thématiques autour desquels seront déclinées une série d'actions s'inscrivant dans 7 grands volets :

- A. Coordination et animation de réunions : Il a été décidé de déposer un **projet « multi partenarial »** avec la commune jouant le rôle de porteur de projet coordinateur et le CEN Occitanie coordinateur scientifique ;
- B. Réalisation d'inventaires par des naturalistes ;

- C. Mobilisation citoyenne par la mise en place de démarches participatives ;
- D. Animation d'activités de sensibilisation ;
- E. Restitution du projet et communication au sein de la commune ;
- F. Intégration des enjeux identifiés dans les politiques publiques portées par la commune ;
- G. Déploiement d'une stratégie de préservation de la biodiversité communale (à l'issue de l'ABC).

### 1.3.2 Les axes thématiques retenus

- Les zones humides et cours d'eaux ;
- Les milieux ouverts et les plaines agricoles ;
- Les arbres et boisements remarquables (dont les vieilles châtaigneraies) ;
- Les impacts de la pollution lumineuse sur les Chiroptères.

### 1.3.3 Les actions envisagées en fonction des grands axes thématiques

Ces actions sont indicatives et sont susceptibles d'être adaptées en fonction des retours du comité de suivi, des contributions volontaires des acteurs locaux et du budget disponible.

On pourra par exemple aborder la question de l'impact des énergies renouvelables (éolien comme photovoltaïque) sur la biodiversité bien que ne constituant pas un axe thématique à part entière.

Axe thématique	Volet B : Inventaires naturalistes	Volets C et D : Inventaires participatifs et mobilisation citoyenne
<b>Actions transversales</b>	> Inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore remarquable	> Appel à contributions > Présentation de l'application ObsIdentify à la population > Journée de lancement et mobilisation de la population locale > Un questionnaire enquête sur la présence de gîtes favorables aux chiroptères chez les habitants

		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Création d'un sentier de découverte de la faune et la flore agrémenté de panneaux à visée pédagogique</li> <li>&gt; Création d'un quizz accessible via un QR Code affiché sur les panneaux du sentier de découverte</li> <li>&gt; Création d'un panneau sur la place de la mairie mettant en lumière les zones à enjeux (points d'eau, arbres remarquables...)</li> <li>&gt; Organisation d'un rallye photo et/ou d'un concours photo</li> <li>&gt; Intervention avec le PIBI (SMGG) auprès des scolaires et grand public.</li> </ul>
<b>Zones humides et cours d'eaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Inventaire (amphibiens, odonates, castor d'Europe, loutre, ...) des points d'eau, canaux, mares, sources et des sites de reproduction des amphibiens</li> </ul>	
<b>Les milieux ouverts et plaines agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Inventaire de l'entomofaune (Orthoptères, Rhopalocères) et de la flore des friches agricoles, prairies, haies et identification des pressions (artificialisation, incendie)</li> <li>&gt; Inventaire Pies grièches pour évaluer la qualité des habitats agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une animation Flore pour inventaire participatif</li> <li>&gt; Un inventaire participatif papillons nocturnes</li> </ul>
<b>Arbres et boisements remarquables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Inventaire des vieux boisements et arbres favorables à la faune (insectes saproxyliques, chiroptères)</li> <li>&gt; Inventaire Rapaces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Sensibilisation aux forêts anciennes (outils IBP-dendro microhabitats)</li> </ul>
<b>Action transverse milieux agricoles et milieux forestiers</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Trois inventaires participatifs Oiseaux initiés lors de soirées thématiques (Pies Grièches pour les milieux agricoles, Rapaces nocturnes et Circaète Jean le Blanc pour les milieux forestiers)</li> </ul>

<b>Impacts de la pollution lumineuse sur les Chiroptères</b>	> Inventaire complémentaire des chauves-souris et des oiseaux nocturnes	
--	---	--

**Figure 13 : Proposition d'actions par axe thématique**

### Précisions sur le choix des groupes taxonomiques et milieux ciblés

Comme cela est préconisé dans le règlement administratif de l'ABC, la commune a décidé de cibler des groupes taxonomiques prioritaires pour les inventaires :

- **Les chauves-souris**, en raison du manque de connaissance sur ces espèces bio indicatrices et pour aborder la question de la pollution lumineuse. Ces espèces permettront, en outre, d'étudier le rôle des milieux forestiers anciens et des vieux bâtis ;
- L'entomofaune indicatrice des milieux agricoles et ouverts, en particulier les papillons de jour et les orthoptères ;
- Les **rapaces** : certaines observations feraient notamment état de la présence du Circaète Jean Le Blanc, potentiel nicheur dans les milieux forestiers, cette espèce sera particulièrement plus étudié ; Les Pies grièches (méridionales) espèces drapeaux (consommatrices d'insectes) pour les milieux agricoles en bonne santé, chouette effraie présente dans l'église jusqu'à une période récente
- Les **amphibiens et les odonates** (zones humides).

Ces groupes pourront faire l'objet d'expositions photographiques et d'inventaires participatifs, lors de sorties organisées en groupe ou en autonomie.

D'autres groupes pourront être étudiés en fonction des résultats d'un appel à contributions qui sera lancé au début du projet.

A la fin de la première année, un bilan permettra de cibler des investigations sur les espèces à enjeux. Des inventaires participatifs seront organisés pour impliquer la population et les enfants (coléoptères saproxyliques, flore patrimoniale, papillons nocturnes, oiseaux). Une formation à l'usage des outils numériques comme ObsIdentify sera organisée par la mairie et son volontaire en service civique.

#### 1.3.4 - Restitution du projet et communication au sein de la commune (volet E)

Durant toute la durée de l'ABC, des réunions publiques seront organisées et des articles régulièrement publiés dans le bulletin municipal (La gazette du PIN). Une page dédiée sera créée sur le site internet de la mairie (<http://www.mairielepin.net>) pour tenir informée la population de l'avancée du projet et des événements à venir. Ceux-ci seront également relayés sur Panneau Pocket et via les newsletters municipales

Des affiches pourraient également être diffusées 10 jours avant chaque animation.

Enfin, pour diffuser les informations plus largement, la mairie s'appuiera sur les outils de communication de l'Agglomération du Gard Rhodanien qui permettront de relayer l'information aux 44 communes du territoire, et sollicitera ponctuellement les médias locaux (TV Sud Magazine, Midi Libre, Objectif Gard) à l'occasion des étapes clés du projet.

### 1.3.5 Résultats et livrables (volet E)

La coordination de l'ABC sera réalisée par le CEN Occitanie. La compilation et l'analyse des données collectées et produites durant l'ABC, la rédaction et la mise en page du rapport seront réalisées par le CEN pour ce qui concerne l'atlas cartographique, le document de synthèse et les fiches action.

Afin d'assurer le partage des connaissances et la co-construction des actions à mettre en œuvre, cette phase finale du projet comprendra un ou plusieurs temps de concertation (modalités à préciser).

Le rapport de bilan de l'ABC comprendra la synthèse des connaissances relatives à la biodiversité de notre commune, une cartographie et une synthèse des enjeux ainsi qu'une liste de propositions d'actions. Il sera fourni en version électronique à l'ensemble des élus du Conseil municipal et aux membres du Comité de suivi.

Il sera également accessible sur le site internet de la commune et en mairie, de même que les autres productions (publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent).

Les données brutes seront reversées au SINP.

#### **Seront notamment consultables :**

- La liste des espèces et des habitats connus (avec mention des espèces découvertes et redécouvertes durant l'ABC, espèces protégées, rares ou menacées, invasives) ;
- Les cartographies réalisées, en particulier : les zones de répartition des différentes espèces et habitats inventoriés ainsi que la synthèse des enjeux associés avec une hiérarchisation ;
- Les galeries photos : animations, concours (mis en place par la commune).

## 2. JALONS, ETAPES, CALENDRIER ET RESULTATS ATTENDUS

L'année 2025 sera surtout consacrée à la collecte de données existantes (base de données et données publiques du SINP) et à la mobilisation de partenaires ou de prestataires. Les inventaires se dérouleront sur deux années glissantes de manière à pouvoir étudier la biodiversité sur différentes saisons.

Actions prévues	Calendrier
<b>Etape 1 : Phase de préparation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Annonce du projet et constitution de la commission</li> <li>➤ Production du dossier d'acceptation de l'ABC</li> <li>➤</li> </ul>	<b>mars 2024/mars 2025</b>
<b>Etape 2 : Lancement officiel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunion publique de présentation et création d'un évènement autour du lancement de l'ABC, de type "fête de la nature" en collaboration avec les principaux partenaires</li> </ul>	<b>Septembre 2025</b>
<b>Etape 3 : Collecte et analyse des données déjà disponibles Identification des priorités et définition des objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collecte des données existantes (BDD, données SINP)</li> <li>➤ Elaboration d'un plan de prospection (stratégies globales d'animation, d'inventaire et de communication)</li> <li>➤ Appel à contributions</li> </ul>	<b>Septembre 2025 – janvier 2026</b>
<b>Etape 4 : Mise en œuvre du programme d'actions / Réalisation du diagnostic</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inventaires naturalistes</li> <li>➤ Inventaires participatifs</li> <li>➤ Ateliers de sensibilisation et sentier de découverte</li> <li>➤ Bilans d'étape en Comité de suivi pour hiérarchiser les enjeux</li> </ul>	<b>septembre 2025 – juin 2027</b>
<b>Etape 5 : Formalisation des résultats</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bilan d'étape en Comité de suivi et en réunion publique</li> <li>➤ Synthèse des données</li> <li>➤ Cartographie des enjeux</li> <li>➤ Concertation et validation</li> </ul>	<b>2027-2028</b>
<b>Etape 6 : Elaboration du plan d'actions et des outils de partage des productions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaboration du plan d'actions en co-construction avec les partenaires et habitants volontaires</li> <li>➤ Présentation en Comité de suivi</li> <li>➤ Finalisation du rapport et validation en Conseil municipal</li> </ul>	<b>2028</b>

## 3. PERSPECTIVES DE L'ACTION (VOLETS F ET G)

### 3.1 Perspectives générales

Les résultats de cet ABC alimenteront un plan d'actions dont les orientations seront définies avec les partenaires, avec comme ambition l'amélioration continue des

connaissances sur le patrimoine naturel et paysager, leur préservation, leur gestion et leur valorisation auprès de différents publics. Il est envisagé, par exemple, une réflexion avec les agriculteurs sur la préservation voire l'extension de haies dans la continuité des actions initiées par les deux jeunes volontaires en service civique. La municipalité s'est par ailleurs engagée dans une procédure d'identification des "biens sans maître". L'extension du domaine privé de la commune conjuguée avec les conclusions de l'ABC devraient permettre un travail sur la structure du territoire. Afin de lutter contre les risques d'incendie et de sécheresse, une réflexion sera menée sur la constitution d'une mosaïque de milieux forestiers, constituée d'espaces ouverts garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et d'espaces fermés limitant la croissance du sous-bois et conservant l'hygrométrie. La plantation d'espèces à faible inflammabilité pourrait également être envisagée. Plus généralement, l'ABC devrait permettre de dégager des solutions d'adaptation fondées sur la nature (SaFN)

Une candidature au programme Territoire Engagé pour la nature est également prévue.

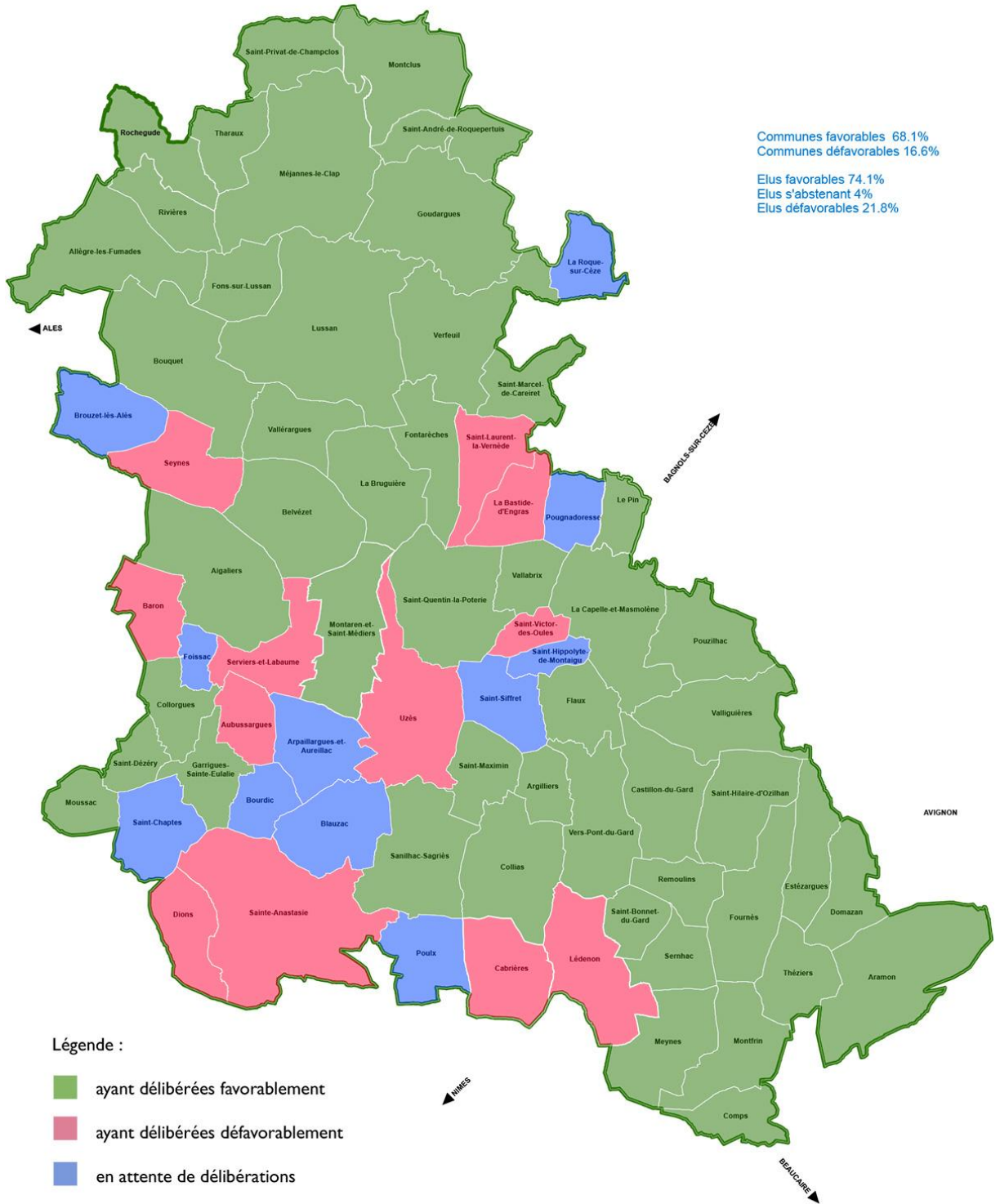
De plus, la démarche qu'entreprend la commune de Le Pin s'inscrit parfaitement dans les ambitions mentionnées dans le Plan Climat Energie Territorial (PCAET) du Gard Rhodanien publié en 2022. Il fixe comme objectif de « Gérer durablement les espaces naturels », dont l'une des composantes est « la sensibilisation et [] l'approfondissement des connaissances autour de la biodiversité », devant se traduire entre autres par la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité interCommunale dans les années à venir.

Le lancement d'un premier atlas sur le territoire permettrait de démontrer les bénéfices apportés par une telle démarche et ainsi de conforter l'engagement de l'agglomération, tout en fournissant un retour d'expériences. À ce titre, il est prévu de communiquer largement sur le projet aussi bien à mi-parcours qu'à la fin de l'ABC, et de formuler des recommandations en prenant en compte les enjeux communs de plusieurs communes.

Par ailleurs, la cartographie de la biodiversité produite à l'issue de l'ABC pourra être utilisée comme outil de réflexion pour l'élaboration de la charte du Parc Naturel Régional des Garrigues puisque la commune fait partie du périmètre défini pour ce projet. En effet, la première ambition du PNR est de préserver les patrimoines et les ressources des Garrigues par l'appropriation des infrastructures de ces milieux remarquables.

# PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL

## Carte association de préfiguration



©PETR Uzège-Pont du Gard - carte mise à jour au 24/07/2023

Figure 14 : Le périmètre du PNR des Garrigues (<https://petr-uzege-pontdugard.fr/pnr/projet-de-pnr-des-garrigues>)

### **3.2 Perspectives en matière d'intégration des résultats de l'ABC dans les documents d'urbanisme**

Le PLU de la commune a été validé en 2017. Le plan d'actions permettra donc d'éclairer les élu(e)s dans le cadre de la future révision du PLU qui devrait intervenir rapidement afin d'adapter les projets d'aménagement et de valorisation du territoire. L'ABC sera donc un outil essentiel pour la connaissance des trames vertes et bleues car depuis la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont tenues de contribuer à la protection des espaces de continuités écologiques. Par ailleurs, il se traduira dans le règlement du PLU par une protection des habitats et espèces les plus vulnérables. La municipalité avait déjà entrepris, en 2016, un recensement des éléments de patrimoine incluant les arbres remarquables et cette initiative pourra donc être poursuivie et étendue. L'addition d'une OAP biodiversité au PLU pourra aussi être envisagée.

Enfin, toutes les données recueillies seront diffusées publiquement sur le [site dédié aux ABC](#) et sur l'INPN, la plateforme nationale du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP).

## **4. GOUVERNANCE**

Comme indiqué dans la partie *Description du projet*, la commune sera le porteur de projet, mais aussi coordinateur de l'ABC avec le CEN Occitanie. Dans la continuité des réunions organisées mensuellement lors du montage du dossier de candidature, la Commission "ABC" constituée par des habitants, élus, et non élus, continuera de se réunir une fois par mois pendant toute la durée du projet, afin d'organiser les actions de sensibilisation, relayer l'information et suivre la démarche.

De plus, il est prévu la mise en place d'un Comité de pilotage réunissant les élus de la commune et les partenaires techniques associés au projet (CEN Occitanie, CPIE, COGard, Gard Nature et éventuellement l'ONF). Dans une volonté d'associer au maximum les habitants de la commune, des représentants de la population seront également intégrés au Comité de pilotage (membres de la commission ABC). D'autres acteurs locaux pourront ponctuellement être associés aux réunions suivant les thématiques abordées.

### **LISTE des membres du COPIL**

**Mairie de LE PIN** : Patrick PALISSE Maire , Anne LUPIAC Présidente de la commission ABC, Mireille ROUZAUD, Patrick DOUCHY, Joël PUJADE (conseillers municipaux et membres de la commission ABC), membres non élus de la commission ABC (Lydie Lacroix, Bernard MAILLARD, Mélissa PALISSE, Marie RAGUSA, Bernadette SAVAJANO, Daniel SOUVIGNET)

**Communauté d'agglomérations du Gard Rhodanien** : Margot TOURNADE

**OFB** (à titre consultatif)

**CEN Occitanie** : Emeline OULES, Juliette JAY

**COGard** : Marion FREYSSE

**CPIE** : Sophie DROCOURT

**Gard nature** : Lou Baptiste REBOUL

**ONF** : Claude HENRY

**Société de Chasse** La Garrigue

**Société de Pêche** : Nature, pêche et environnement

Ce Comité de pilotage se réunira à minima 3 fois sur la durée de l'ABC, réparties de la façon suivante :

- 1 COFIL de lancement du projet
- 1 COFIL intermédiaire de suivi
- 1 COFIL de restitution des résultats.

Un Comité technique réunissant la commune et les partenaires techniques pourra se réunir 3 fois (une fois par année) afin de définir un cadre de travail, planifier les missions et interventions de chacun, échanger sur le programme et les résultats intermédiaires, réorienter certaines actions si nécessaire, etc.).

La commune pourra également s'appuyer sur l'accompagnement de Margot TOURNADE, ancienne volontaire en service civique à la mairie de Le Pin, qui occupe désormais le poste de Chargée de mission au Pôle Environnement de l'Agglomération du Gard Rhodanien. Elle suivra le projet à chaque étape, fournira un appui pour la communication et l'organisation de certaines animations, et pourra en tirer des conclusions qui serviront pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité interCommunale, s'il venait à voir le jour.

## 5. REPARTITION DES ROLES ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS DU PROJET

En complément de la présentation des trois structures partenaires (cf partie 1.2.4 *Ensemble des acteurs impliqués dans la réalisation*), le tableau ci-dessous décrit les rôles et l'implication de chacune, définis au regard de leurs compétences respectives.

Présentation des principaux acteurs du projet	
	<p><b>Son rôle dans le projet :</b> Coordination de l'Atlas de Biodiversité Communale : synthèse des données, réalisation et coordination des inventaires d'experts (Habitat Flore, Chiroptères, Amphibiens, Orthoptères, Trames VBN) et des inventaires participatifs (forêts anciennes, Chauves-souris et flore patrimoniale), analyse des enjeux communaux et appui à l'élaboration du plan d'actions, coordination et rédaction du rapport final, animation et coordination des COPIL, restitution des résultats et élaboration d'un plan d'action simplifié</p>
	<p><b>Son rôle dans le projet :</b> coordination des inventaires ornithologiques, analyse des enjeux communaux et appui à l'élaboration du plan d'actions, contribution au rapport final, participation aux COPIL et Comités techniques...</p>
	<p><b>Son rôle dans le projet :</b> accompagnement pour communiquer auprès des habitants et les impliquer dans les activités, mobilisation de son réseau d'acteurs pour l'organisation des animations (sorties, conférences thématiques, réunions), accompagnement de l'ATE, relai des informations...</p>
	<p><b>Son rôle dans le projet :</b> InSite proposera à de jeunes volontaires en service civique de participer au projet d'ABC de la commune pour une durée de 6 mois. Elle effectuera un premier tri des candidatures puis le recrutement s'effectuera en partenariat avec la municipalité. L'association assurera la formation et le suivi du volontaire.</p>
	<p><b>Son rôle dans le projet:</b> Inventaires rhopalocères et inventaire participatif des papillons nocturnes; participation aux COPIL et Comités techniques; contribution au rapport final.</p>

**Remarque :** Nous souhaitons vivement associer l'ensemble de la population à la réalisation de cet atlas. La plupart des commissions municipales rassemblent élus et non élus, ce type de fonctionnement est donc ancré dans nos pratiques.

## 6. RESUME PUBLIABLE DU PROJET

LE PIN est une commune de 460 habitants dans la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien à la frontière de la Communauté de Communes Pays d'Uzès. Comme beaucoup de campagnes du Gard, le village gagne régulièrement des habitants et sa population est passée de 140 habitants en 1980 à bientôt 500. La commune se situe sur les versants nord des plateaux de Valliguières, qui bordent la vallée de la Tave. La commune est traversée d'est en ouest par la Veyre et la Tave. Ainsi, le village de Le Pin possède un territoire d'une grande diversité grâce aux différents milieux qu'il abrite (forêt, garrigue, cours d'eau...) et une biodiversité que l'on devine exceptionnelle.

Par le passé, l'économie de la commune reposait sur les activités minière et agricole mais la fermeture des mines et la déprise agricole ont conduit à un enrichissement conséquent.

La réalisation de cet ABC en collaboration avec le CEN Occitanie, le COGard, le CPIE du Gard, le Syndicat Mixte des gorges du Gardon, l'association Gard Nature mais aussi les associations de chasse et les commissions communales permettra d'aboutir à une connaissance approfondie de la biodiversité du territoire et des outils pour guider les réflexions sur l'aménagement du territoire.

Grâce aux productions et outils créés, la commune sera en mesure de prendre des décisions éclairées afin de protéger les zones et espèces sensibles mais aussi d'orienter les activités d'éco-tourisme, agricoles ou forestières dont l'avenir est étroitement lié à celui de la biodiversité.

Cet ABC a également vocation à renforcer les liens entre les habitants, qui seront largement mobilisés dans le cadre du projet notamment pour l'organisation d'ateliers de sensibilisation. Enfin, en favorisant la réappropriation des connaissances liées au territoire, l'ABC constitue un levier de reconnexion à notre environnement et à la biodiversité qu'il abrite, dont nous faisons partie.

## 7. PRODUCTIONS FINALES ATTENDUES EN FIN DE PROJET

### *7.1 Productions obligatoires :*

- **cartographie d'enjeux de biodiversité** qui seront intégrés dans les projets d'aménagement et en particulier la révision du PLU. Ce document sera établi par le conservatoire des espaces naturels d'Occitanie
- **Plan d'actions post-ABC validé en conseil municipal** permettant de **candidater au programme Territoire Engagé pour la nature**
- **Attestation de versement des données au SINP**

- **Bilan financier**
- **Bilan technique**

## ***7.2 Productions complémentaires proposées***

Réalisation de livrets pédagogiques avec des photos des espèces inventoriées et leurs caractéristiques en lien avec l'école et le projet d'aire terrestre éducative.